



Collectivités
Hébergeurs

CLASSEMENT DE MEUBLÉ

FAITES CLASSER VOTRE MEUBLÉ DE TOURISME !

Valable 5 ans

Vous voulez développer et fidéliser votre clientèle en garantissant un niveau de qualité et de confort de votre hébergement conforme à ses attentes ?

Corrèze Tourisme assure le classement de votre meublé. Ce classement vous permet de bénéficier d'un abattement fiscal, de l'adhésion à l'ANCV et d'un référencement sur les sites web de Corrèze Tourisme, du Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine et de votre Office de Tourisme partenaire. Il permet également de limiter l'impact de la taxe de séjour payée par vos clients.

CE QUE L'AGENCE PROPOSE

• La mise à disposition des documents de permettant d'évaluer le niveau de classement auquel peut prétendre votre meublé.

- La visite de classement de l'hébergement et des conseils sur la gestion de votre meublé, sa promotion, sa commercialisation, la réglementation applicable.
- L'émission de la décision de classement.

195 €
Tarif dégressif en fonction
du nombre de meublés
à classer

Prérequis

✓ Être propriétaire d'un hébergement touristique et répondre aux critères de la grille.

RETROUVEZ TOUS LES SERVICES SUR PRO.TOURISMECORREZE.COM

Vos interlocutrices



Nathalie Jammet

05 44 41 90 24 • njammet@correze.fr



Anne Derachinois

05 44 41 90 32 • aderachinois@correze.fr